

SITUATION EN CÔTE D'IVOIRE
AFFAIRE
LE PROCUREUR c. LAURENT GBAGBO

ANNEXE 23
PUBLIQUE

Communiqué de presse de la LIDHO relatif à la liberté provisoire accordée par la justice ivoirienne à certains dignitaires du FPI en date du 6 août 2013

COMMUNIQUE DE PRESSE DE LA LIDHO RALATIF A LA LIBERTE PROVISOIRE ACCORDEE PAR LA JUSTICE IVOIRIENNE A CERTAINS DIGNITAIRES DU FPI

Le lundi 5 aout 2013, par déclaration radio télévisée, le procureur de la république a annoncé qu'en accord avec le procureur général, il a décidé d'accorder d'office la liberté provisoire à quatorze (14) pro Gbagbo.

La LIDHO sans vouloir porter de commentaires sur la décision de l'autorité judiciaire voudrait faire les analyses suivantes :

1-La LIDHO salue à sa juste valeur la décision du procureur de la république, qui en a point douter va contribuer à décrier l'atmosphère sociopolitique.

2-La LIDHO invite la justice ivoirienne, à conduire avec célérité toutes les poursuites déjà engagées dans le cadre de la crise post électorale, afin que les personnes mises en cause soient définitivement situées sur leur sort ; que celles qui auront été reconnues coupables soient condamnées et que celles qui auront été déclarées innocentes soient libérées. Pour la LIDHO, la conduite effective des procès est indispensable pour les victimes de cette crise absurde, pour leurs proches, l'ensemble des ivoiriens et pour l'avenir de la Côte d'Ivoire et des futures générations. Ces poursuites permettront de situer les ivoiriens et l'ensemble des observateurs de la scène politique ivoirienne sur la douloureuse histoire récente de notre pays. La construction d'un véritable Etat de droit repose sur une justice crédible. La Côte d'Ivoire ne doit pas devenir un sanctuaire de criminels de tout acabit.

3-La LIDHO encourage la justice à ouvrir très rapidement des enquêtes contre toutes les personnes soupçonnées de crime et indexées par les différents rapports d'enquêtes afin de mettre un terme au refrain de justice des vainqueurs qui décrédibilise l'action de la justice.

4-La LIDHO souhaite vivement que toutes les personnes encore sur le coup de la justice bénéficiant d'une liberté provisoire ou non soient effectivement jugées avant la fin de l'année comme l'a indiqué le procureur de la république dans son communiqué, pour permettre aux ivoiriens de tourner la page, envisager l'avenir autrement, et dépasser le souvenir douloureux de la crise.

La liberté provisoire n'étant pas synonyme d'acquittement, le jugement rapide des personnes qui en bénéficient est nécessaire pour éviter que cette liberté provisoire ne constitue une épée de damoclès pesant sur leurs têtes afin de les réduire au silence ou au strict minimum.

Fait à Abidjan le 6 août 2013

**Le Président par intérim de la LIDHO
M. KOUAME Adjoumani Pierre**